



Règlement du Trophée dénommé « Les Canettes d'Or »

Édition 2019

Article 1 / Objet

« Le GIE La Boîte Boisson », Association dont le siège social est situé à Clichy : 100, rue Martre - 92210 Clichy lance en janvier 2019 la seconde édition du Trophée dénommé **“Les Canettes d'Or®”** (en France métropolitaine y compris la Corse).

« Le GIE La Boîte Boisson » missionne ADOCOM-RP, dont le siège social est sis 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris, pour la gestion opérationnelle de ce Trophée et la création graphique dudit Trophée.

La cérémonie de remise des Prix **« Les Canettes d'Or® »** aura lieu début décembre 2019, à Paris.

Article 2 / Conditions d'attributions des « Canettes d'Or »

« Le GIE La Boîte Boisson » réserve l'attribution de ce Trophée à ses clients et adhérents ainsi qu'aux partenaires du programme de tri hors domicile « Chaque Canette Compte » en France.

Article 3 / Concept

Les Canettes d'Or sont destinées à :

- distinguer les clients des adhérents de La Boîte Boisson pour leur utilisation et la valorisation de la canette dans leur offre produits, leur plan marketing, actions de communication, etc.
- ainsi que les partenaires du programme « Chaque Canette Compte » pour leurs actions en faveur du recyclage des canettes.

Ce Trophée dénommé **“Les Canettes d'Or®”** sans but lucratif n'a d'autre raison que celle de distinguer une œuvre ou une action marketing commerciale, ainsi qu'un engagement citoyen dans le cadre du développement durable dans un univers professionnel donné.

Après réunion du Jury, les Lauréats prévenus de leur distinction dans une catégorie donnée, sont totalement libres d'en refuser le Trophée, dans ce cas, aucune communication ne sera faite sur son nom de la part de La Boîte Boisson et de l'agence Adocom-RP.

Article 4 / Catégories

Les canettes d'Or comptent 11 catégories

La Boîte Boisson et « Chaque Canette Compte » peuvent inscrire chaque entreprise, marque, produit ou partenaire dans plusieurs catégories.

1. « Canette d'Or du Design Graphique » soft-drink, eau, jus de fruits et Energy Drink
2. « Canette d'Or du Design Graphique » Bière et autres boissons alcoolisées
3. « Canette d'Or de la Canette la plus événementielle »
4. « Canette d'Or du petit poucet tous marchés » (jeune entreprise ou petit intervenant)
5. « Canette d'Or de la publicité tous supports »
6. « Canette d'Or marché innovant » (vin en canette, thé aromatisé, eau, nouvelle boisson, etc.)
7. « Canette d'Or de l'Engagement Durable », initiative en faveur du recyclage, économie de matière première, etc.
8. « Canette d'Or du Public »

La **« Canette d'Or du Public »** sera déterminée par les votes des internautes via les réseaux sociaux. Lors de sa réunion en octobre, le jury déterminera trois nominés dans les catégories 1, 2, 3 et 4 qui pourront participer (accord précisé)¹ à la « Canette d'Or du Public » (catégories : « Canette d'Or du Design Graphique » soft-drink, eau, jus de fruits et Energy Drink, « Canette d'Or du Design Graphique » Bière et autres boissons alcoolisées, « Canette d'Or de la Canette la plus événementielle » et « Canette d'Or du petit poucet tous marchés » (jeune entreprise ou petit intervenant).

¹ Une autorisation de participation sera envoyée aux lauréat – Annexe n°4

Les internautes pourront ainsi voter pendant 15 jours pour déterminer la « Canette d'Or du Public ». Le lauréat sera annoncé lors de la cérémonie de remise des Prix début décembre 2019.

Le programme « Chaque Canette Compte » créé à l'initiative du GIE La Boîte Boisson pour sensibiliser le grand public au tri hors domicile en France remettra aussi « **Les Canettes d'Or du développement durable** » dans les catégories suivantes :

9. « Le Prix spécial Canette d'Or CITEO »
10. « Canette d'Or Initiative site durable Chaque Canette Compte »
11. « Canette d'Or Evènement durable Chaque Canette Compte »

Un Lauréat sera distingué dans chacune des catégories citées ci-dessus, sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers éligibles et selon la décision du jury.

Le jury se réserve le droit de déplacer un dossier d'une catégorie vers une autre et également d'attribuer un ou des Prix Spéciaux.

Les produits ou actions marketing sélectionnés devront avoir été lancés entre **le 1^{er} janvier 2018 et le 15 septembre 2019**.

Article 5 / Principe des sélections

- **Pour les catégories 1 à 7 désignant les adhérents et clients de La Boîte Boisson :**
Un **expert du marché** désigné par La Boîte Boisson est chargé du repérage et de la sélection de produits ou actions marketing particulièrement valorisants pour la canette dans les rayons des GMS ou tous autres circuits de distribution, dans les médias, etc.
Cet expert a pour mission de faire parvenir à l'agence ADOCOM-RP 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris **avant le 15 septembre 2019** l'ensemble des dossiers renseignés² présentant sa sélection de nominés pour chacune des catégories.

Les adhérents de La Boîte Boisson³ ainsi que les Marques ou entreprises⁴ pourront également faire une sélection de produits ou actions marketing. Pour cela, ils devront compléter les fiches de suggestion pour chaque produit ou action marketing sélectionné et les transmettre à l'agence ADOCOM-RP **avant le 15 septembre 2019** à l'adresse postale suivante :

ADOCOM-RP
11 rue du Chemin Vert
75011 Paris

ou par courriel : anais@adocom.fr

Ces dossiers seront présentés à un jury afin de désigner “**Les Canettes d'Or®**” qui correspondent le mieux aux critères de ces 7 catégories.

La Boîte Boisson, « Chaque Canette Compte » de même que l'agence Adocom-RP sont dégagées de toute responsabilité dans le cas où une œuvre ou une action marketing/commerciale primée serait inspirée de l'œuvre d'un tiers.

² Annexe n°1 : fiche de désignation de l'expert de la Boîte Boisson jointe au présent Règlement

³ Annexe n°2 : fiche de suggestion jointe au présent Règlement.

⁴ Annexe n°3 : fiche de suggestion jointe au présent Règlement.

- **Pour la catégorie 8 désignant les adhérents et clients de La Boîte Boisson :**
Les canettes en lice soumises aux votes des internautes seront, comme précisé à l'article 7 du présent règlement, les canettes primées par le jury dans les catégories 1, 2, 3 et 4.
- **Pour les catégories 9 à 11 désignant les partenaires du programme Chaque Canette Compte :**
Un **responsable du programme** « Chaque Canette Compte » aura pour mission de faire parvenir à ADOCOM-RP 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris **avant le 15 septembre 2019** l'ensemble des dossiers renseignés présentant sa sélection pour l'ensemble des catégories.
Les partenaires de « Chaque Canette Compte » pourront également proposer des dossiers⁵, ils devront compléter la fiche de suggestion et la transmettre à l'agence ADOCOM-RP **avant le 15 septembre 2019** à l'adresse postale suivante :

ADOCOM-RP
11 rue du Chemin Vert
75011 Paris

ou par courriel : lucien.debever@hotmail.fr et anais@adocom.fr

Ces dossiers seront présentés à un jury afin de désigner le partenaire qui correspond le mieux aux critères de chacune de ces 3 catégories.

Article 6 / Le jury

Le jury sera constitué :

Le jury se réunira en octobre 2019 afin de désigner les lauréats parmi les nominés, ils seront composés d'un ou plusieurs représentant(s) :

- responsable de La Boîte Boisson
- responsable Chaque Canette Compte
- d'expert du design
- d'expert du marketing
- deux journalistes de la presse spécialisée
- responsable CITEO
- expert de la grande distribution

En cas de désistement dans l'une des 11 catégories citées, l'organisateur est autorisé à désigner un Lauréat suppléant.

Chaque membre du jury sera tenu d'accepter par écrit l'accord de confidentialité sur les dossiers qu'il aura eu à juger.

Article 7 / Les Prix

Les Prix, pour chacune des 11 catégories, sont constitués d'un **Trophée**, d'un **diplôme** et du **droit d'utilisation** du label "**Les Canettes d'Or®** " avec mention de la catégorie et de l'année d'obtention.

Article 8 / Les Lauréats

Les Lauréats seront informés individuellement par lettre recommandée avec A/R.

À réception, ils disposeront de 10 jours pour confirmer à ADOCOM-RP :

- Leur acceptation du Trophée, ceci donnant lieu à une médiatisation et communication sur la marque, le produit ou de l'action désignés dans le cas des Trophées pour les catégories 1 à 7 et ceci en accord avec les responsables de l'Entreprise lauréate, ou de l'entreprise ou collective pour les Trophées des catégories 9 à 11, par l'Agence ADOCOM-RP et le GIE La Boîte Boisson pendant les 12 mois suivant la remise des Prix.
- La participation d'un représentant désigné à la remise des Trophées à Paris.

⁵ Annexe n°5 : la fiche de désignation à compléter par l'expert ou le partenaire de Chaque Canette Compte

Article 9 / Utilisation du label

Le label “**Les Canettes d’Or®**” appartient au « GIE La Boîte Boisson » est déposé selon les règles auprès de l’INPI (France) par l’Agence ADOCOM-RP (tous droits réservés au niveau création par ADOCOM-RP).

Les Lauréats pouvant utiliser ce label et le logo du Prix obtenu sur leurs supports commerciaux et publicitaires avec mention obligatoire de l’année d’obtention du Prix.

Article 10 : Informatique et RGPD

Les informations nominatives transmises par l’expert sélectionneur et les adhérents de La Boîte Boisson à l’occasion du Trophée « Les Canettes d’Or » feront l’objet d’un traitement informatique. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 et au règlement général sur la protection des données n. 2016/679, les entreprises désignées disposent d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement de leurs données personnelles, d’un droit d’opposition et de limitation au traitement, d’un droit à la portabilité de leurs données, du droit de retirer leur consentement à tout moment, du droit d’introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle ainsi qu’un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la société organisatrice : ADOCOM-RP, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris (Tel : + 33 (0)1.48.05.19.00 – Fax : +33 (0)1.43.55.35.08).

Article 11 / Dépôt du règlement du Trophée « Les Canettes d’Or »

Le présent règlement du concours est déposé auprès de l’étude :
BOUVET-LLOPIS Huissiers – 354 rue St Honoré 75001 Paris – France.

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site internet bcmelaboiteboisson.com ; chaquecanettecompte.fr ou adocom.fr et adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande à l’organisateur « GIE La Boîte Boisson ».

Article 12 : Modification des règles du Trophée « les Canettes d’Or »

« Le GIE La Boîte Boisson » et les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d’événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent Trophée, à l’écourter, le proroger ou le reporter. Ces changements pouvant faire toutefois l’objet d’une information préalable par tous les moyens appropriés : téléphone, courrier postal, courriels.

FIN

- Annexe n°1 : la fiche de désignation à compléter par l’expert de La Boîte Boisson
- Annexe n°2 : la fiche de suggestion à compléter (facultatif) par les adhérents de La Boîte Boisson
- Annexe n°3 : la fiche de suggestion à compléter (facultatif) par les Marques ou entreprises
- Annexe n°4 : pour information, l’autorisation de participation qui sera envoyée aux Lauréats pour la catégorie n°8 « Canette d’Or du Public »
- Annexe n°5 : la fiche de désignation à compléter par l’expert ou le partenaire de Chaque Canette Compte



FICHE DE DÉSIGNATION
À RENSEIGNER PAR L'EXPERT DE LA BOÎTE BOISSON : JEAN-PHILIPPE GALLET

ET À ENVOYER À ANAÏS CHEZ ADOCOM-RP AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2019
PAR COURRIER : ADOCOM-RP, 11 RUE DU CHEMIN VERT, 75011 PARIS
OU PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR

Cocher la catégorie concernée (une fiche par produit) :

Catégorie 1 : Canette d'Or du Design Graphique : Soft-drink, eau, jus de fruits et Energy drink

☐

Catégorie 2 : Canette d'Or du Design Graphique : Bières et autres boissons alcoolisées

☐

Catégorie 3 : Canette d'Or de la canette la plus événementielle

☐

Catégorie 4 : Canette d'Or du Petit Poucet tous marchés (jeune entreprise ou petit intervenant)

☐

Catégorie 5 : Canette d'Or de la publicité tous supports

☐

Catégorie 6 : Canette d'Or « Marché innovant »

☐

Catégorie 7 : « Canette d'Or de l'Engagement Durable », initiative en faveur du recyclage, économie de matière première, etc.

☐

Nom du fabricant

.....

Adresse

.....

Téléphone et courriel

.....

Personne à contacter

.....

Nom du produit et type de boisson

.....

Format de la canette

.....

Commentaire explicatif

.....

.....

.....

.....

MERCI DE JOINDRE UN VISUEL JUSTIFICATIF DU PRODUIT PROPOSÉ (OBLIGATOIRE).



FICHE DE SUGGESTION

À RENSEIGNER PAR LES ADHÉRENTS DU « GIE LA BOÎTE BOISSON »

ET À ENVOYER À ANAÏS CHEZ ADOCOM-RP AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2019

PAR COURRIER : ADOCOM-RP, 11 RUE DU CHEMIN VERT, 75011 PARIS

OU PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR

Fiche proposée par :

Nom de l'entreprise :

Personne responsable :

Téléphone et courriel :

Souhaite proposer à l'expert GIE la Boîte Boisson le « produit » suivant :

Cocher la catégorie concernée (une fiche par produit) :

Catégorie 1 : Canette d'Or du Design Graphique : Soft-drink, eau, jus de fruits et Energy drink

☐

Catégorie 2 : Canette d'Or du Design Graphique : Bières et autres boissons alcoolisées

☐

Catégorie 3 : Canette d'Or de la canette la plus évènementielle

☐

Catégorie 4 : Canette d'Or du Petit Poucet tous marchés (jeune entreprise ou petit intervenant)

☐

Catégorie 5 : Canette d'Or de la publicité tous supports

☐

Catégorie 6 : Canette d'Or « Marché innovant »

☐

Catégorie 7 : « Canette d'Or de l'Engagement Durable », initiative en faveur du recyclage, économie de matière première, etc.

☐

Nom du fabricant

.....

Adresse

.....

Téléphone et courriel

.....

Personne à contacter

.....

Nom du produit et type de boisson

.....

Format de la canette

.....

Commentaire explicatif

.....

.....

.....

.....

.....

MERCI DE JOINDRE UN VISUEL JUSTIFICATIF DU PRODUIT PROPOSÉ (OBLIGATOIRE).

Fiche à retourner dûment complétée soit :

- par courrier : Adocom-RP, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris
- ou par mail : anais@adocom.fr

Je reconnais que cet envoi n'engage en rien le GIE la Boîte Boisson à retenir la présente suggestion.

Fait à le

Tampon ou signature



FICHE DE SUGGESTION

À RENSEIGNER PAR LES MARQUES OU ENTREPRISES

ET À ENVOYER À ANAÏS CHEZ ADOCOM-RP AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2019

PAR COURRIER : ADOCOM-RP, 11 RUE DU CHEMIN VERT, 75011 PARIS

OU PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR

Fiche proposée par :

Nom de l'entreprise :

Personne responsable :

Téléphone et courriel :

Souhaite proposer à l'expert GIE la Boîte Boisson le « produit » suivant :

Cocher la catégorie concernée (une fiche par produit) :

Catégorie 1 : Canette d'Or du Design Graphique : Soft-drink, eau, jus de fruits et Energy drink

☐

Catégorie 2 : Canette d'Or du Design Graphique : Bières et autres boissons alcoolisées

☐

Catégorie 3 : Canette d'Or de la canette la plus évènementielle

☐

Catégorie 4 : Canette d'Or du Petit Poucet tous marchés (jeune entreprise ou petit intervenant)

☐

Catégorie 5 : Canette d'Or de la publicité tous supports

☐

Catégorie 6 : Canette d'Or « Marché innovant »

☐

Catégorie 7 : « Canette d'Or de l'Engagement Durable », initiative en faveur du recyclage, économie de matière première, etc.

☐

Nom du fabricant

.....

Adresse

.....

Téléphone et courriel

.....

Personne à contacter

.....

Nom du produit et type de boisson

.....

Format de la canette

.....

Commentaire explicatif

.....

.....

.....

.....

.....

MERCI DE JOINDRE UN VISUEL JUSTIFICATIF DU PRODUIT PROPOSÉ (OBLIGATOIRE).

Fiche à retourner dûment complétée avant le 15 septembre 2019 soit :

- par courrier : Adocom-RP, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris
- ou par mail : anais@adocom.fr

Je reconnais que cet envoi n'engage en rien le GIE la Boîte Boisson à retenir la présente suggestion.

Fait à le

Tampon ou signature



**POUR LES LAURÉATS DES CATÉGORIES 1, 2, 3 ET 4
DES CANETTES D'OR 2019 :**

**VOTRE AUTORISATION DE PARTICIPATION AU PRIX N°8
« CANETTE D'OR DU PUBLIC »**

À RETOURNER COMPLÉTÉE À ADOCOM-RP
PAR COURRIER : ADOCOM-RP, 11 RUE DU CHEMIN VERT, 75011 PARIS
OU PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR

Entreprise

.....

Marque

.....

Personne responsable

.....

Adresse (France)

.....

Téléphone

.....

Courriel

.....

Cocher la case appropriée :

- ☐ Autorise « La Boîte Boisson », à proposer au vote du grand public avec les autres nominés via les Réseaux Sociaux (Twitter, Facebook, autres) « l'objet » présenté aux Canettes d'Or.
- ☐ N'autorise pas « La Boîte Boisson », à proposer au vote du grand public avec les autres nominés via les Réseaux Sociaux (Twitter, Facebook, autres) « l'objet » présenté aux Canettes d'Or.

Fait à le

Tampon ou signature



**LES CANETTES D'OR 2019 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
FICHE DE DÉSIGNATION
À RENSEIGNER PAR L'EXPERT OU LE PARTENAIRE
DE CHAQUE CANETTE COMPTE**

ET À ENVOYER À ANAÏS CHEZ ADOCOM-RP AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2019

PAR COURRIER : ADOCOM-RP, 11 RUE DU CHEMIN VERT, 75011 PARIS

OU PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR ET LUCIEN.DEBEVER@HOTMAIL.FR

Cocher la catégorie concernée (une fiche par candidature)

Catégorie 9 : Le Prix spécial Canette d'Or CITEO

☐

Catégorie 10 : Canette d'Or Initiative site durable Chaque Canette Compte

☐

Catégorie 11 : Canette d'Or Evènement durable Chaque Canette Compte

☐

Nom du partenaire / Site participant (préciser le partenaire collecteur lié) / Evènement

.....

Contact dans l'entreprise / Organisme

.....

Numéro de téléphone

.....

Adresse mail

.....

Adresse postale de l'entreprise/ Organisme

.....

Descriptif de la contribution au programme CCC (diffusion/utilisation des kits de collecte, messages ou animation sur le tri, évènement avec CCC, tonnages collectés, performances ou actions spécifiques ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date du début du partenariat avec le programme Chaque Canette Compte ou de l'action concernée

.....

Commentaires complémentaires

.....

.....

.....

.....

.....

MERCI DE JOINDRE AU MOINS UNE PHOTO D'ILLUSTRATION (OBLIGATOIRE).